

2024



GDS
Isère

La néosporose

Maladie parasitaire abortive

10 à 15 % des vagues d'avortements sont causées par ce protozoaire.

L'essentiel



Maladie
non réglementée

Type d'agent pathogène :
Parasite
(famille des coccidies)

Agent causal :
Neospora caninum



Symptôme :
Avortement non
systématique



Traitement :
Aucun



Zoonose :
NON



Denrées :
Viande et lait
consommables



Définition d'un avortement :

"Est considéré comme avortement, l'expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou succombant dans les 12 heures suivant la naissance, à l'exclusion des avortements d'origine manifestement accidentelle"

Symptômes

Vache : Avortement possible à tous les stades (souvent entre le 4^{ième} et le 7^{ième} mois).

Veau : symptômes neurologiques (faiblesse, tête en arrière, mortalité). Très rare.

Taureau : Aucun symptôme.

NB : chez les chiots, paralysie progressive des postérieurs, tremblements et mort.

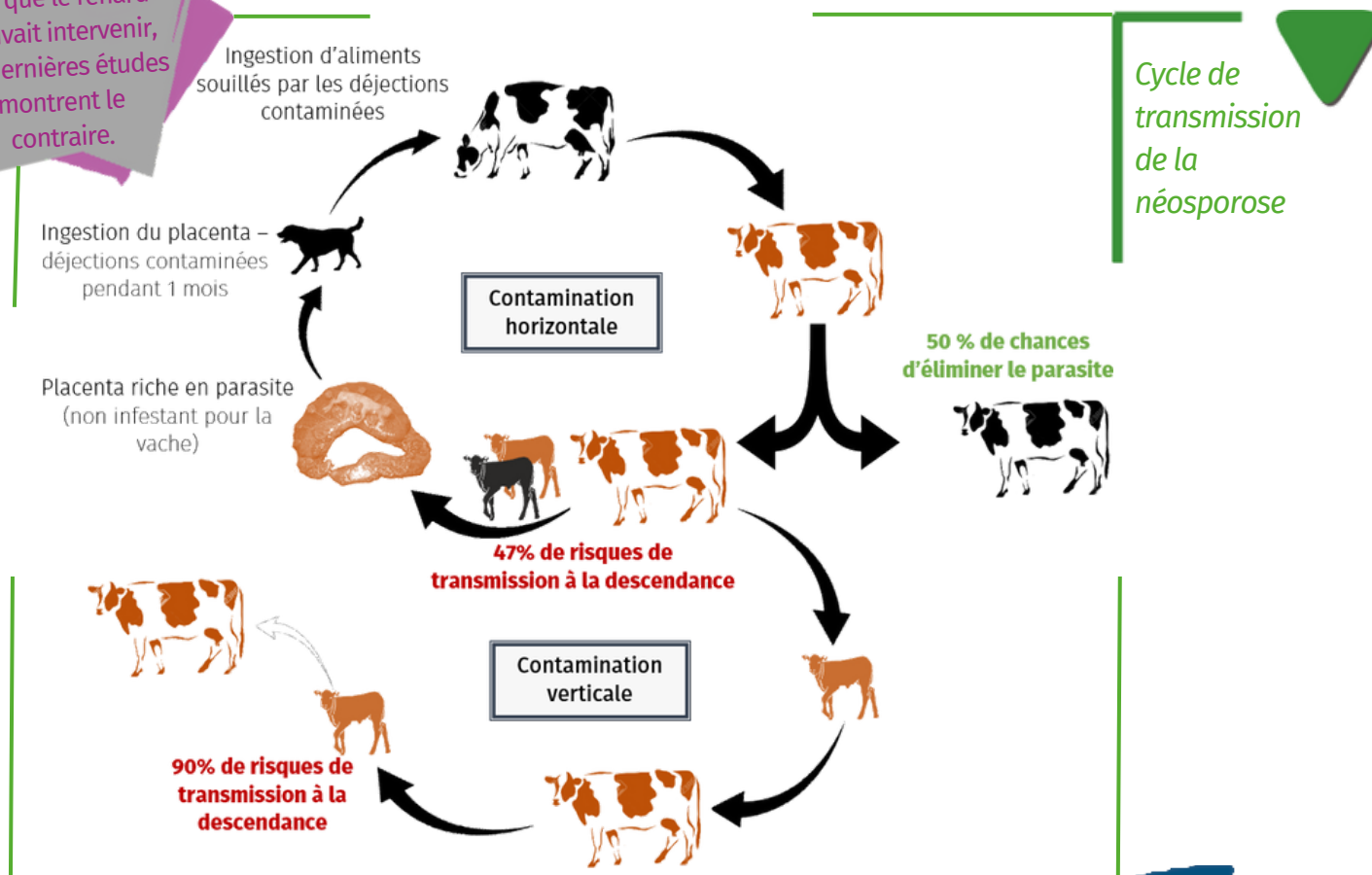


2 modes de contamination

Contamination horizontale : un chien ingère un placenta ou un avorton contaminés et excrète alors temporairement des formes infestantes ingérées par des bovins. Cet animal nouvellement touché peut alors éliminer le parasite en 7 à 8 mois ou alors, il a **environ 50 %** de risque de le transmettre à sa descendance.

Contamination verticale : le veau est contaminé dans l'utérus avant sa naissance. Il est **porteur à vie** et a **90 %** de risque de le transmettre à sa descendance.

Si on a longtemps cru que le renard pouvait intervenir, les dernières études montrent le contraire.



Comment la détecter ?

Lors d'avortement : PCR sur encéphale de l'avorton.

Pour détecter les animaux porteurs : sérologie sur prise de sang.

NB : le dépistage du chien n'a que peu d'intérêt pour la conduite du troupeau puisqu'il n'excrète que quelques semaines le parasite dans ses déjections.

La déclaration de l'avortement est obligatoire. Le déplacement du vétérinaire, la prise de sang et la recherche de brucellose sont gratuits.



Comment assainir son troupeau ?



Dépistage sérologique de toutes les femelles de + 6 mois



Détermination du principal mode de contamination

Vertical

Mixte

Horizontal



- Inséminer les lignées positives en croisé afin de **ne pas garder leur descendance**.
- Dans la mesure du possible, **récupérer le placenta des vaches positives** pour éviter toute ingestion par un chien pour ne pas changer de mode de contamination. Enterrer la délivrance avec de la chaux vive ou la congeler dans un sac pour le prochain passage de l'équarrissage.
- **Éliminer les animaux positifs** à moyen terme.



NB : Pour sauver une lignée, le transfert embryonnaire est possible.

- **Casser le cycle de transmission** : empêcher l'accès au chien dans le bâtiment et dans la mesure du possible, **récupérer le placenta des vaches positives** pour éviter toute ingestion par un chien. Enterrer la délivrance avec de la chaux vive ou la congeler dans un sac pour le prochain passage de l'équarrissage.
- Tester les génisses avant la mise à la reproduction pour **ne pas rentrer d'animaux contaminés dans le troupeau**.
- **Éliminer les animaux positifs** à moyen terme après avoir vérifié qu'ils n'ont pas réussi à éliminer le parasite.



Le GDS vous accompagne

Kit intro

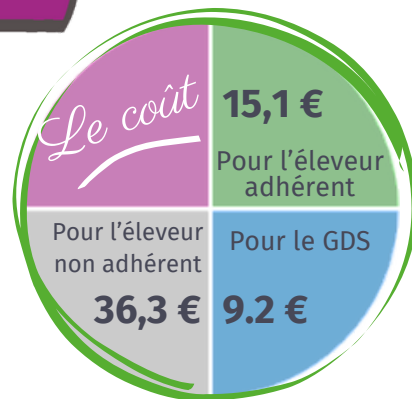


Permet de rechercher 5 maladies :

Sérologie : IBR - Besnoitiose - Néosporose
- Paratuberculose

PCR : BVD (si animal non garanti non IPI)

=> **Pour ne pas introduire de maladie dans son troupeau**



Le saviez-vous ?

Le **Billet de Garantie Conventionnel** est un document à signer lors de la vente d'animaux et qui permet de renvoyer le bovin au vendeur s'il réagit à une des maladies du kit intro. **Exigez-le lors de vos achats.** Document disponible sur le site du GDS.



Permet de dépister toutes les femelles de plus de 6 mois pour voir l'étendue de la maladie dans le troupeau.



Plan d'assainissement



1^{ière} année : dépistage de toutes les femelles de plus de 6 mois pour déterminer le mode de contamination

Années suivantes : dépistage des génisses avant mise à la reproduction



100 € par animal positif éliminé



L'action sanitaire ensemble

GDS
Isère



GDS 38

**145 espace 3 fontaines
38140 RIVES**

(de 8h à 12h et de 13h00 à 17h)



09 74 50 85 85

(de 8h à 12h et de 13h30 à 16h)



gds38@reseaugds.com